

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-219711348-20241122-2024-del-11-02-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 02

N° de délibération : 01

Date de transmission
en préfecture :

22 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Erman BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Lecture et approbation du PV de la séance du 21 octobre 2024

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024, ces derniers sont invités à présenter leurs remarques.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la majorité :

Article 1 : D'approuver le Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région.

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour :

Contre :

Abstention :

N° de délibération : 02
Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Étaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : , Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernard BOULON, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Relevé de décisions

Monsieur le Maire expose à ses collègues que conformément à la délibération n°3 du 16 juillet 2020 déléguant au Maire certaines attributions du Conseil municipal que plusieurs décisions ont été prises au cours des mois d'octobre et de novembre et qu'il convient d'en rendre compte.

DATE	N°	OBJET
24/10/2024	2024/10-23	Prise en charge des frais de sonorisation et d'animation de la manifestation « OCTOBRE ROSE » organisée par l'association REZOLI . Prestataire 1 : Jean-François BRISSAC Coût de la prestation : 545,25 € TTC . Prestataire 2 : FREEDOM PORTAGE Coût de la prestation : 434,00 € TTC
24/10/2024	2024/10-24	Prise en charge des frais de sonorisation et d'éclairage du premier anniversaire de la commémoration du cyclone Hélène à Beaugendre organisée par l'association LES AMIS DE BEAUGENDRE.

		<p>. Lot n° 05 « Revêtement sol et murs » attribué à : Société d'insertion dans les métiers du BTP et des services – SAS MBS Coût de l'opération : 34.372,80 € TTC</p> <p>. Lot n° 06 « Peinture » attribué à : Société d'insertion dans les métiers du BTP et des services – SAS MBS Coût de l'opération : 16.283,68 € TTC</p> <p>. Lot n° 07 « Electricité » attribué à Société d'insertion dans les métiers du BTP et des services – SAS MBS Coût de l'opération : 29.985,96 € TTC</p> <p>. Lot n° 08 « Plomberie » attribué à Société d'insertion dans les métiers du BTP et des services – SAS MBS Coût de l'opération : 5.612,00 € TTC</p> <p>. Lot n° 09 « Aménagement paysager » attribué : Société d'insertion dans les métiers du BTP et des services - SAS MBS Coût de l'opération : 51.233,70 € TTC</p>
--	--	---

Le Conseil municipal,

Article 1 : Prend acte des décisions référencées ci-dessus.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **27 NOV. 2024**

Pour expédition conforme
Le Maire



Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241121-2024-del-11-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 01

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRV, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Daniel CANGO, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

N° de délibération : 03

Date de transmission
en préfecture :

21 NOV. 2024

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Erman BOULON, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Abrogation de la délibération n°3 du 10/11/2022 relative à la présentation du programme d'aménagement de l'ex-maison LOUBLI au titre du portage EPF sise plage Simaho et autorisation à donner à cet établissement pour relancer un nouvel AMI

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Vieux Habitants via l'Établissement Public Foncier (EPF) dénommé désormais « TERRES CARAIBES » s'est inscrite dans une démarche d'acquisition et de portage de la parcelle AR 248 (1 097m²), où se dressait l'ex-espace LOUBLI (110 m²) situé plage Simaho. Le coût total d'achat de cette parcelle pour la collectivité s'élève à 521 443,13€.

Il correspond à :

-218 762,26€ au titre du coût d'acquisition (prix d'acquisition + frais de notaire),

-17 679,32€ au titre des frais de portage,

-285 001,55€ au titre des dépenses engagées et payées par l'EPF (désamiantage et démolition).

Article 2 : D'autoriser TERRES CARAIBES à relancer un nouvel AMI pour le compte de la collectivité.

Article 3 : De valider le projet de bail à construction, joint, selon les modalités suivantes :

- o Bail à construction sur 33 ans,
- o Loyer de 1500 € mensuel,
- o Loyer annuel de 18 000 €,
- o 7 mois de travaux pour la construction du programme,
- o 2 mois d'agencement des locaux.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région à madame la Directrice de Terres Caraïbes et à Madame la Comptable publique.

Pour expédition conforme
Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 NOV. 2024

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 04
Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY,

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Erman BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Ratio promus promouvables

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L522-27,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 08 novembre 2024,

Considérant ce qui suit :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Une délibération doit fixer ce taux, appelé « *ratio promus – promouvables* », pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 05
Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGOU, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGOU, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Anne-Marie CANGOU donne procuration à Daniel CANGOU, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Création de postes et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire expose à ses collègues, la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin de permettre :

- la nomination de 46 agents remplissant les conditions pour un avancement de grade.
- l'intégration de 2 agents dans un cadre d'emplois correspondant aux fonctions exercées par les intéressés.
- la pérennisation de 3 emplois en CDD.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs, tel que modifié par le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 juillet 2024,

Le Conseil municipal
Après en avoir délibéré,

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 19

Absents excusés : 08

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 25

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 06

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le Samedi 16 Novembre à 09h40 sous la présidence de Monsieur Jules OTTO, Maire.

Étaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernand BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Véronique GOMBAULD

Modification de la délibération approuvant l'acquisition du dispensaire

Monsieur le Maire expose :

Le 18 juin dernier, le conseil municipal a bien délibéré sur le coût de l'acquisition de la parcelle et de l'édifice porté à 94 000 € (Quatre-vingt-quatorze mille euros) additionné des frais de mutation et notariés, s'élevant à la somme de 2 500 euros (Deux mille cinq cent euros) : soit un montant total de 96 500 € (Quatre-vingt-seize mille cinq cent euros).

Ce montant global, contrairement à ce qui est stipulé, dans la délibération n°6 du 18 juin 2024, n'est pas « net vendeur »

Il convient dès lors de rectifier cette erreur matérielle et de bien distinguer la partie réservée à l'acquisition de celle liée aux divers frais.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

971-219711348-20241126-2024-del-11-07-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 23

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 07

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Erman BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

**Modification de la délibération octroyant une première tranche
de subvention à des associations**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la *délibération n°03 du 25 juillet dernier*, octroyant la première tranche de subventions aux associations, figurait « *Karibéa* ».

Il s'avère que « *Karibéa* » n'est autre qu'un concept développé par l'association « *Hypnose* » lui permettant de réaliser des karaokés dans les différents quartiers de la commune durant les vacances.

Il convient de modifier cette délibération afin de remplacer « *karibéa* » par l'association « *Hypnose* », seule entité juridique habilitée à percevoir la subvention.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 08
Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Subvention exceptionnelle à accorder à la JSVH

Monsieur le Maire expose :

La Jeunesse Sportive de Vieux-Habitants (JSVH) dans sa démarche de restructuration et de redynamisation du club, envisage de faire l'acquisition d'un minibus 100% électrique.

A ce titre, Madame la présidente sollicite un partenariat de la collectivité pour aider le club à financer le projet chiffré à **46 490,00 €** dont **50%** de cette somme sont prises en charge par la Fédération Française de Football.

Considérant le rôle prépondérant que joue cette association dans l'initiation et la pratique du Football au sein de notre territoire,

Considérant aussi l'importance du poste « déplacement » dans le budget des clubs en général et en particulier les clubs de Foot-ball,

Monsieur le Maire propose d'octroyer la somme **6 000,00 €** à la JSVH.

Le Conseil municipal,

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

971-219711348-20241126-2024-del-11-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 09
Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur Jules OTTO, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ermand BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Opération « Coup de pouce » année scolaire 2024/2025

Monsieur le Maire expose :

L'Association « **Coup de Pouce** » agréé par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) propose des outils de prévention à l'échec scolaire précoce.

Ce dispositif qui existe depuis 2022/2023 à l'élémentaire du Bourg, a connu un vif succès et un bilan positif.

Reconduit et installé aux écoles de Marigot et de Cousinière en 2023/2024, il revient à l'école élémentaire de Géry au titre de l'année scolaire 2024/2025 d'accueillir le dispositif.

L'objectif étant d'apporter à des enfants, ciblés par leur enseignant, quelques atouts de réussite indispensables, que parfois d'autres reçoivent quotidiennement en dehors de la classe...

Aussi, à travers ce dispositif qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de son programme politique, la municipalité met tout en œuvre pour concourir à la réussite scolaire de la jeunesse habissoise en développant d'une part l'offre périscolaire et d'autre part en incitant les parents à prendre une part active dans cette opération.

2 animatrices (Service Civique) Novembre 2023 à juin 2024			
Intervention de 3 bénévoles	00,00€		
TOTAUX	15 826,94€		15 826,94€

Le Conseil municipal
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver ce projet « **Coup de Pouce** » au titre de l'année 2024/2025 concourant à la réussite éducative de notre jeunesse dans les écoles du Bourg, Cousinière, Marigot et de Géry.

Article 2 : D'approuver le budget prévisionnel et le plan de financement tels que mentionnés ci-dessus.

Article 3 : D'inscrire cette opération sur le budget de l'exercice en cours.

Article 4 : De désigner, la responsable adjointe du SASP comme référente du dispositif « **COUP DE POUCE** ».

Article 5 : D'autoriser le Maire à signer la convention idoine et tout document afférent à cette affaire.

Article 6 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Mme la Comptable publique.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **27 NOV. 2024**

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

971-219711348-20241126-2024-del-11-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 10

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Kitty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernard BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Approbation du plan de financement de l'enfouissement des réseaux aériens

Monsieur le Maire expose :

Dans le Cadre du nouveau Schéma Directeur d'Enfouissement coordonné des Réseaux aériens (SDECRA) 2022-2026, le projet de l'enfouissement des réseaux aériens du boulevard capitaine Nicolas SUYLLARD, de l'avenue du gouverneur Félix Eboué, de la rue Ferdinand LOBEAU et de la rue Téléphore BEAUGENDRE a été retenu par le SYMEG.

Le coût global de cette opération est estimé à **1 042 678,22 €HT** et financé comme suit :

-SYMEG : 499 000,33 €

-Fonds Vert : 85 052,80 €

-COMMUNE : 458 625,09 €

Ces travaux incluent l'électrification rurale, la télécommunication et d'éclairage public.

Monsieur le Maire demande l'assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement ainsi que la participation communale.

Le Conseil municipal

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

971-219711348-20241126-2024-del-11-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 11

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernard BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Demande d'accompagnement pour participation au concours « voix d'Outre-Mer »

Monsieur le Maire expose :

Par courrier daté du 04 novembre dernier, la collectivité a été sollicitée par Mme **GARSON Daniela**, dont la fille vient de remporter le premier prix en Guadeloupe du concours « *voix d'outre-mer* », dans l'optique d'obtenir une subvention.

En effet, sa fille **Thalia GARSON** est qualifiée pour participer à la finale « *des voix d'outre-mer* » qui aura lieu à **PARIS** et dont les « master classe » commencent à la fin du mois de décembre.

Malheureusement, les ressources de la maman, bénéficiaire actuellement du RSA, ne lui permettent pas d'accompagner et de préparer cette jeune talentueuse habissoise dans les meilleures conditions.

Considérant la philosophie et le programme politique de l'équipe municipale visant à promouvoir l'excellence sur le territoire, Monsieur le Maire propose à ses collègues d'octroyer à cette famille

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
971-219711348-20241126-2024-del-11-12-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 03

N° de délibération : 12

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANC ASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI-OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Ernard BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Fixation des tarifs à appliquer lors de la manifestation « Noël KAKADO »

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la tarification à appliquer lors de la manifestation phare de la Commune, le « Noël Kakado ». Afin d'amortir les effets de l'inflation sur toutes les dépenses engagées dans le cadre de l'organisation, le comité propose la révision des tarifs.

Après échanges de vues,
Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à la majorité :

Article 1 : De valider les tarifs dans le cadre de l'organisation du Noël Kakado édition 2024, tels que proposés en annexe.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Madame la Comptable publique.

ANNEXE

TARIFICATION UNITAIRE – NOËL KAKADO

BOISSONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-12-DE

Accusé certifié exécutoire

DESIGNATION	TARIFS
PUNCH KAKADO (Coco, Shrub) (b)	3 €
PUNCH (Rhum, Citron, Sucre)	3 €
SEC	2 €
BIERRE Heinken/Despérados 50 CL	4 €
MINUTE MAID POMME	3 €
JUS LOCAUX – 50 cl	4 €
SODA - ORANGE 33 cl	3 €
SODA - PAMPLEMOUSSE 33 cl	3 €
SODA - ORDINAIRE 33 cl	3 €
COCA-COLA 33 cl	3 €
EAU CAPES 1,5 L	3 €
EAU CAPES 50 cl	1 €
VITA MALT 33 cl	3 €
VITA MALT 50 cl	4 €
VIN 1 verre	2 €
VIN bteille de 33 cl	3 €
PERRIER 33 cl	2 €
PERRIER 50 cl	3 €
RICQLES 33 cl	3 €
RICQLES 50 cl	4 €
Punch/Liqueur/Sirop 50 cl	10 €
Punch/Liqueur/Sirop 100 cl	15 €

ALIMENTS

DESIGNATION	TARIFS
REPAS	12 €
BOUDIN	2 €
SOUPE	5 €
CHODO	2€
Gâteau d'antan	2 €
Confiserie	2 €

AUTRES

DESIGNATION	TARIFS
Cantique de Noël Kakado	2 €
Coffret	25 € & 30 €
Tee-shirt Femme	15 €
Tee-shirt Homme	15 €

TARIF EMPLACEMENT	
POUR 1 CRECHE	A PARTIR DE 2 CRECHES
50 €	80 €

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 16 Novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-219711348-20241126-2024-del-11-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024

Effectif du Conseil : 29

Présents : 18

Absents excusés : 09

Absents : 02

Procurations : 06

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 13

Date de transmission
en préfecture :

26 NOV. 2024

Par suite d'une convocation en date du 07 novembre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Samedi 16 Novembre à 09h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ermand BOULON, Daniel CANGO, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Louis-Jules DARES, Sonia JEREMIE-CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Gaston GERAN, Jennifer LINON.

Absents excusés : Cindy DARMIN, Christopher GERAN, Yvon TOI-OTTO, Gérard RAMASSAMY, Véronique GOMBAULD, Virginie GUILLAUME, Anne-Marie CANGO, Aline TOI, Pierrot TAURUS.

Absents : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Cindy DARMIN donne procuration à Amour GABALI, Christopher GERAN donne procuration à Nicolas BRESLAU, Yvon TOI OTTO donne procuration à Frédéric OTTO, Gérard RAMASSAMY donne procuration à Erman BOULON, Anne-Marie CANGO donne procuration à Daniel CANGO, Aline TOI donne procuration à Gaston GERAN.

Secrétaire de séance : Albert AIRA

Avis sur la fixation du montant de la taxe spéciale d'équipement
au titre de l'exercice 2025 par l'AG 50

Monsieur le Maire expose :

Le 08 novembre courant, l'Agence *des 50 pas géométriques* dans le cadre de sa démarche de consultation auprès des collectivités concernant la fixation du montant de la taxe spéciale d'équipement de l'exercice 2025, sollicite l'avis du conseil municipal sur le produit plafond attendu pour un montant de 997 000 €uros.

Pour mémoire, le produit plafond attendu au titre de 2024 était également de 997 000 €.

Cette taxe est répartie sur l'ensemble des communes disposant d'une façade littorale.

La TSE est due par toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ou à la cotisation foncière des entreprises dans les communes comprises dans le ressort géographique de l'établissement public concerné.

L'objectif de cette taxe est de permettre notamment un accompagnement tant physique que juridique des communes concernées par la valorisation et l'aménagement de leurs différents sites.